

Séance du 19 mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	29

Date de la convocation : 13.05.2025
Date d'affichage : 13.05.2025
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame HUIIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Messieurs EDOM, JLASSI, Mesdames AWALE GUEDI, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur LAUBERTHE pour Monsieur NIATI, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIANE, Madame THELUS ROSINEL pour Madame ARPACI.

ABSENTS : Madame RHOUN, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

Rapporteur : V. Thobor

N° 2025-29

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM),

VU la délibération n° 2025-28 du Conseil Municipal en date du 19 mai 2025 relative à l'adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),

CONSIDERANT que la loi du 7 décembre 2006 incite à la création d'un syndicat départemental exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité,

CONSIDERANT que la commune de Lieusaint a décidé d'adhérer au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), pour la compétence d'installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharges pour véhicule électrique (IRVE),

CONSIDERANT que la commune doit désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) conformément à ses statuts,

CONSIDERANT qu'à l'unanimité le Conseil Municipal décide de procéder au scrutin public,

Après l'avis de la commission générale en date du 05 mai 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : Décide au titre de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination,

Article 2 : De désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant du Conseil Municipal au comité de territoire du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) :

- Délégués titulaires :
 - M^r Sandro BIANCHI,
 - M^{me} Mireille HABERT
- Délégué suppléant :
 - M^{me} Virginie THOBOR

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 19 mai 2025**


Le secrétaire de séance

Nadine HULIN


Le Maire,

Michel BISSON